Inscrit sous le N°

Le :

Cadre réservé à la S.C.C.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

CENTRALE CANINE
EN 21.06-V9

155 avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - Tél.: +33 (0)1 49 37 55 77 - www.centrale-canine.fr

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

DEMANDE D'INSCRIPTION AU L.O.F. A TITRE INITIAL

(Décret n°74-195 du 26 février 1974)

Pour être enregistré au Livre des Origines Français, à titre initial, un chien doit:
1- être indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race
2- avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou obtenu le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race, (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)
3- Avoir obtenu au minimum un Très Bon en exposition nationale ou être estimé du niveau Très Bon par un expert confirmateur.

A REMPLIR (en lettres capitales) par le PROPRIÉTAIRE DU CHIEN :

Je soussigné(e) : M., Mme (1) certifie être le propriétaire du chien ci-dessous identifié et demande qu'il subisse l'examen en vue de sa confirmation à titre initial.

N° ELEVEUR (le cas échéant)

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Courriel @

Téléphone

Signature du propriétaire :

J'accepte que mes coordonnées soient publiées sur les sites de la Société Centrale Canine ☐

J'accepte d'être contacté par notre partenaire santé Agria Assurance pour animaux ☐

CHIEN

RACE

NOM du CHIEN

VARIETÉ

DATE de NAISSANCE / / ☐ Mâle ☐ Femelle

COULEUR de ROBE et MARQUES DINSTINCTIVES

TRANSPONDEUR ou TATOUAGE

CERTIFICAT (à établir par l'expert de la S.C.C.)

Taille (2) , cm Poids (2) , kg Tour de poitrine (2) cm Coup de feu (2)(3)

Nature du poil

Je soussigné(e) , expert de la S.C.C.

certifie avoir examiné le chien ci-dessus identifié, et déclare porter l'appréciation morphologique suivante sur ce sujet :

☐ EXCELLENT ☐ TRES BON ☐ BON ☐ SUFFISANT ☐ DISQUALIFIÉ

Lieu de l'examen

Le / /

Signature de l'expert :

A COMPLÉTER PAR LE CLUB DE RACE

le chien est titulaire du ☐ TAN (4) ☐ ☐ T.C. (4) ☐ ☐ CSAU (4) ☐

Maladie génétique la plus recherchée dans la race

Niveau exigé par le Club :

Niveau détenu par le chien:

Avis du Club ☐ FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE

Le / /

Le Président du Club

Signature

Observations :

SCC-TI/01-2020

(1) Rayer les mentions inutiles (2) Pour les races qui l'exigent (3) OUI / NON (4) cocher la case appropriée

ATTENTION : délai moyen de traitement, 6 semaines

INSTRUCTIONS AU VERSO

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

INSCRIPTION A TITRE INITIAL

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Cette inscription concerne les sujets adultes de très grande qualité dans la race et capables de l'améliorer, mais issus de géniteurs inconnus ou non déclarés à la naissance, ou déclarés et non inscrits, les formalités n'ayant pas été remplies.
Ces chiens sont réputés sans ascendance connue et inscrits définitivement au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.) avec délivrance du pedigree sans indication de généalogie.

Pour être reconnu apte à être inscrit à Titre Initial, un chien doit :

1. Etre indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race.

2. Avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)

3. Avoir obtenu au minimum un TB en exposition nationale ou être estimé au moins du niveau TB par un expert confirmateur

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Dans le cas d'un animal déjà identifié, provenant d'un pays de l'Union Européenne (voir liste ci dessous), le Fichier National d'Identification peut enregistrer le tatouage et/ou le numéro de transpondeur (puce) (Arrêté du 2 juillet 2001 relatif à l'identification par radiofréquence des carnivores domestiques Art. 23/ Art. 24.) à condition de respecter la procédure suivante:
- faire procéder à la reconnaissance du tatouage et/ou du numéro de transpondeur par un vétérinaire qui remplira le Certificat Provisoire d'Identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de carnivore domestique (délivré par le gestionnaire I-CAD aux vétérinaires qui en font la demande)
- retourner ce Certificat à I-CAD (29 Rue du Progrès - CS 50011 - 93108 Montreuil CEDEX) accompagné du montant de la redevance indiqué sur le formulaire,
- Remplir très soigneusement, dater et signer, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage et/ou par transpondeur (puce), le présent imprimé.
- Présenter l'animal avec le présent imprimé et la carte d'identification à un expert confirmateur de la S.C.C. en vue de l'examen, lors d'une exposition ou séance de confirmation.
  L'expert mentionne obligatoirement sur ces documents l'appréciation précise qu'il porte sur l'animal (Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant).
- Transmettre ensuite au club de race pour avis du Président:
  le présent formulaire rempli complété par le juge ou l'expert confirmateur
  le justificatif relatif au TAN, au T.C. ou au CSAU.
  le justificatif relatif au dépistage de la maladie génétique la plus recherchée dans la race

Dès réception de l'avis du club, transmettre le dossier à la S.C.C., en un envoi groupé comprenant:

- le présent formulaire rempli complété par le Président du Club de race
- la participation aux frais de dossier de 64 € (pour les chiens des groupes 1,2,3,4,5,7,8,9,10, les Bassets Hound, les chiens de Rhodésie à crête dorsale, les Dalmatiens, les chiens de rouge du Hanovre et de Bavière et les chiens d'Europe de l'Est) et de 29 € pour les chiens du 6e groupe et les Barbet, les Cursinu, les Epagneuls de Pont Audemer, les Epagneuls de Saint Usuge). (ne pas envoyer d'espèces).
  En cas de règlement par chèque, libeller celui-ci à l'ordre de la Société Centrale Canine.
- le double de la carte d'identification délivré par le Fichier National d'Identification (I-CAD).

B) La SOCIETE CENTRALE CANINE

Vérifie la conformité du dossier.
Procède ensuite à l'inscription définitive au L.O.F. et à l'établissement du pedigree qui est adressé au propriétaire de l'animal, conformément à la réglementation de la S.C.C.

ATTENTION :
L'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS à TITRE INITIAL ne concerne pas les races dont le livre est fermé et pour lesquelles une inscription au LIVRE D'ATTENTE (ex Registre Initial) est possible, à savoir (au 1/1/2011) :

Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation
1	BERGER ALLEMAND	15 MOIS
	BERGERS BELGES: GROENENDAEL TERVUEREN LAEKENOIS MALINOIS	 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
	BOUVIER DES FLANDRES	15 MOIS
2	ROTTWEILER DOBERMANN	15 MOIS 15 MOIS
	BOXER	12 MOIS

Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation
3	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER FOX TERRIER A POIL LISSE / A POIL DUR BULL TERRIER AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2e & 3e génération)	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 15 MOIS
4	TECKEL A POIL LONG TECKEL A POIL RAS TECKEL A POIL DUR	15 MOIS 15 MOIS 15 MOIS
8	ENGLISH SPRINGER SPANIEL ENGLISH COCKER SPANIEL AMERICAN COCKER SPANIEL	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
9	CANICHE	12 MOIS

Pays de l'Union Européenne (au 01/07/2013)

ALLEMAGNE ,AUTRICHE,BELGIQUE, BULGARIE, CHYPRE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, LETTONIE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALTE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE

La Société Centrale Canine collecte et traite ces informations afin d'enregistrer votre demande de confirmation. Vos données seront transmises aux clubs de race concernés. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, veuillez-vous référer à notre Politique de confidentialité des données.